

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LES 3 PRINCIPALES METHODES D'APPATAGE (LUTTE CONTRE LES RONGEURS)

Lorsque, comme tout bon professionnel du Pest Control, on a l'audace de se plonger dans le détail des Décisions relative à demande de renouvellement d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide de l'ANSES, ou bien de lire un Règlement d'exécution de la Commission renouvelant l'approbation d'une substance active biocide, on se retrouve rapidement face à des informations essentielles : les conditions d'utilisation de ces substances ou produits, ainsi que les restrictions concernant l'appâtage permanent et l'appâtage semi-permanent (ou appâtage pulsé).

Si ces termes nous parlent, nous n'avons souvent qu'une idée plus ou moins approximative de leurs définitions. Nous tenterons ici d'améliorer les connaissances et la compréhension de ces termes.

CONSIDERATION LINGUISTIQUE ET TRADUCTION

Voici les correspondances des termes concernant les méthodes d'appâtage, utilisés dans les documents officiels, en français et en anglais :

(1)	Termes utilisés dans le texte en Français	Termes utilisés dans le texte en Anglais
Règlements d'exécution de la Commission, concernant les substances actives	Appâtage permanent	Permanent baiting
	Appâtage semi-permanent	Pulse baiting
Décision de renouvellement d'AMM de l'ANSES d'un produit biocide	Appâtage permanent	/
	Appâtage pulsé	/

Donc, pour résumer :

- Appâtage **PERMANENT** = **PERMANENT BAITING**
- Appâtage **SEMI-PERMANENT** = appâtage **PULSÉ** = **PULSE BAITING**

1 / APPÂTAGE DE SATURATION

Cette technique d'application, développée par O'CONNOR (1948) est généralement utilisée pour les rodenticides composés d'anticoagulants de première génération, où les rongeurs doivent prendre des appâts à plusieurs reprises pendant plusieurs jours avant que la dose soit mortelle.

Par conséquent, les rongeurs doivent avoir un accès continu au rodenticide, sur une période de plusieurs jours ou semaines. Des quantités d'appâts relativement importantes sont appliquées (250gr par point d'appâtage), et fréquemment réapprovisionnées (tous les 3 jours).

Le principe de saturation de l'appâtage est de maintenir un approvisionnement continu en appâts. L'intervalle n'est pas facile à spécifier et doit être ajusté pour atteindre l'objectif principal qui est de fournir suffisamment d'appâts. La campagne d'appâtage dure jusqu'à ce que les appâts soient consommés, généralement pendant 35 jours.



Note : *l'appâtage de saturation n'est pas utilisé ni utilisable en hygiène publique.*

2 / APPÂTAGE PULSÉ

L'appâtage pulsé est une technique d'appâtage limitée dans le temps où de petites quantités d'appâts (5-10gr) sont appliquées dans un grand nombre de points d'appâtage, qui sont visités à intervalles hebdomadaires jusqu'à ce que les appâts soient consommés.

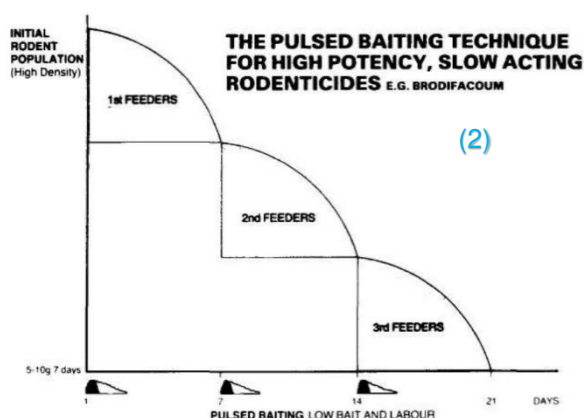


Fig. 2. Rodent population decline with time as a result of pulsed baiting with highly potent single-feed, slow-acting toxicants.

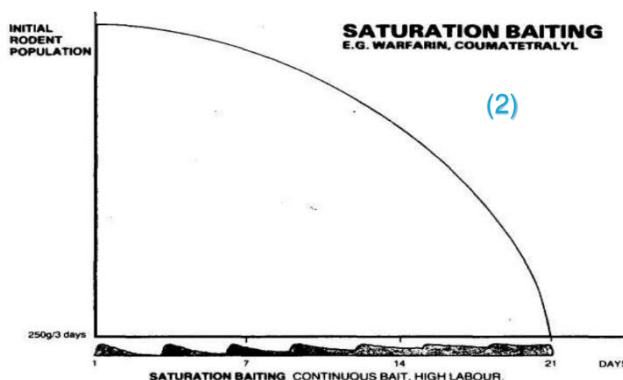


Fig. 1. Rodent population decline with time as a result of saturation baiting with multiple dose chronic toxicants.

Au cours de chaque visite, on s'assure que des appâts frais sont disponibles, que les déversements possibles d'appâts à l'extérieur des postes sont éliminés et les rongeurs mourants sont enlevés.

Le but principal de la technique d'appâtage pulsé est de permettre une lutte efficace contre les rongeurs tout en réduisant les quantités de rodenticide utilisées et, par conséquent, la quantité de la substance active libérée dans l'environnement (Berny et coll., 2014).

Cette technique d'application (A.C. DUBOCK 1979, 1980) est rendue possible avec la deuxième génération de substances actives d'anticoagulants (brodifacoum, diféthialone, flocoumafén), plus puissante et fonctionnant dès la première ingestion. Cette technique est efficace et offre des économies très importantes tant en appâts qu'en main-d'œuvre par rapport à la technique de l'appâtage par saturation avec des anticoagulants de première génération.

On a observé que les rongeurs dominants ou moins néophobes consommaient les appâts dès leur mise en place. Ces individus meurent généralement avant le deuxième réappâtage des postes, où les rongeurs plus néophobes ou moins dominants vont consommer les appâts (Buckle & Eason, 2015).

3/ APPÂTAGE PERMANENT

L'appâtage permanent est une technique d'application illimitée et opportune. Les appâts rodenticides sont placés à un ou plusieurs endroits, à l'intérieur et/ou à l'extérieur, que les rongeurs cibles soient effectivement présents ou non. Les points d'appâtage sont visités à intervalles de plusieurs semaines, voire six mois plus tard.

L'intention première d'appâter de façon permanente à l'aide de rodenticides anticoagulants est d'empêcher les rongeurs de s'établir plutôt que de les intercepter et les empêcher de s'immiscer dans les locaux. L'intention secondaire est de surveiller l'activité des rongeurs par l'inspection de l'absorption des appâts.

Il est reconnu que l'appâtage permanent augmente le risque d'empoisonnement primaire et secondaire d'espèces non cibles (y compris de rongeurs non cibles) car des appâts sont déployés (et des espèces non cibles ainsi exposées) sur de longues périodes sans surveillance. On s'inquiète également du fait que l'appâtage permanent puisse conduire à la sélection des individus résistants aux anticoagulants.

SUBSTANCES ACTIVES ET METHODES D'APPÂTAGE

Dans leur rapport final sur les « Mesures d'atténuation des risques pour les rodenticides anticoagulants utilisés en tant que produits biocides » (3), les experts ont clairement recommandé le recours à l'appâtage pulsé comme méthode d'application, pour les 3 substances actives de 2^{ème} génération les plus puissantes.

Au regard des Règlements d'exécution de la Commission, la situation est donc la suivante :

	SUBSTANCES ACTIVES	METHODE D'APPATAGE	UTILISATEURS			
			Grand Public	Professionnel	Professionnel formé	
1 ^{ère} Génération	WARFARINE / COUMAPHENE	Permanent	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
		Semi-permanent / Pulsé	Interdit	Interdit	Interdit	
	CHLOROPHACINONE	Permanent	Interdit	Interdit	Interdit	
		Semi-permanent / Pulsé	Interdit	Interdit	Interdit	
	COUMATETRALYL	Permanent	Interdit	Interdit	Interdit	
		Semi-permanent / Pulsé	Interdit	Interdit	Interdit	
2 ^{ème} Génération	BROMADIOLONE	Permanent	Interdit	Interdit	Sous conditions	Autorisé
		Semi-permanent / Pulsé	Interdit	Interdit	Interdit	
	DIFENACOUM	Permanent	Interdit	Interdit	Sous conditions	
		Semi-permanent / Pulsé	Interdit	Interdit	Interdit	
	BRODIFACOUM	Permanent	Interdit	Interdit	Interdit	
		Semi-permanent / Pulsé	Interdit	Interdit	Interdit	
	FLOCOUMAFEN	Permanent	Interdit	Interdit	Interdit	
		Semi-permanent / Pulsé	Interdit	Interdit	Interdit	
	DIFETHIALONE	Permanent	Interdit	Interdit	Interdit	
		Semi-permanent / Pulsé	Interdit	Interdit	Interdit	

USAGES ET INSTRUCTIONS D'UTILISATION SUR LES AMM DES PRODUITS BIOCIDES PT14

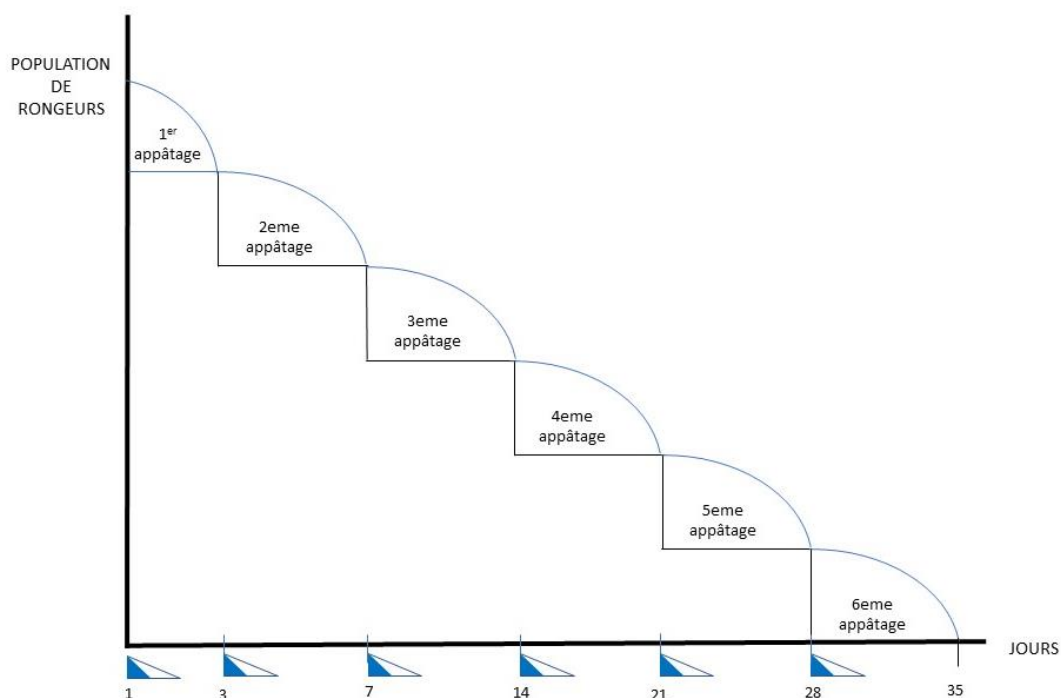
Les annexes de la Décision relative à une AMM d'un produit biocide précisent, en paragraphe 4, les usages autorisés, puis en paragraphe 5, les conditions générales d'utilisation.

Ce sont donc ces informations qui vont préciser la méthode d'application du produit, en fonction des conditions d'usage (intérieur, extérieur autour des bâtiments, décharges, ...) et du rongeur ciblé.

En résumé, on retrouve les conditions communes suivantes :

	SOURIS	RATS
Doses et fréquences	50gr par point d'appâtage / tous les 5 mètres	200gr par point d'appâtage / tous les 7 à 10 mètres
Mesures de gestion de risque spécifique à l'usage	Ne pas utiliser d'appâtage permanent ou d'appâtage pulsé	Ne pas utiliser d'appâtage permanent ou d'appâtage pulsé
Instruction d'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Postes inspectés tous les 2 à 3 jours au début du traitement puis une fois par semaine ○ Rechargez les postes si consommés ou altérés ○ Temps de traitement maximum avec des biocides : 35 jours 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Postes inspectés tous les 5 à 7 jours au début du traitement puis une fois par semaine ○ Rechargez les postes si consommés ou altérés ○ Temps de traitement maximum avec des biocides : 35 jours

Méthode qui peut être représentée de la façon suivante :



Cela ne vous rappelle pas quelque chose ? Ne serions-nous pas très proche de l'appâtage pulsé... ?

Ainsi, face à l'encadrement réglementaire européen des usages des substances actives des biocides PT14, qui réduit grandement la souplesse opératoire des professionnels du Pest Control, on peut considérer que les conditions d'utilisation définies dans les AMM des produits biocides redonnent la main aux PCOs en instaurant un mode opératoire très proche de l'appâtage pulsé.

LA METHODE D'APPATAGE N'EST PAS ESSENTIELLE EN SOI !

N'oublions pas que dans les prestations de services de lutte contre les rats et les souris, l'utilisation du produit et sa méthode d'application ne fait pas tout : si ce peut être l'un des facteurs de réussite, c'est avant tout la conjonction d'un ensemble d'éléments aussi importants les uns que les autres, qui conduira à la réussite du plan de lutte : analyse du site, des conditions rencontrées sur celui-ci, le positionnement stratégique des appâts, les mesures de restriction et d'exclusion, ... sans oublier la formation de l'intervenant et sa motivation à délivrer un service de qualité.

Avant l'utilisation d'un nouveau produit biocide, consultez la **Décision de l'ANSES** afin d'avoir toutes les informations utiles : www.anses.fr/fr/decisions_biocide



Sources :

- **(1)** Règlement d'exécution 2017/1380 de la Commission du 25 juillet 2017 renouvelant l'approbation de la bromadiolone en tant que substance active en vue de son utilisation dans les produits biocides du type de produits 14.
- **(1)** Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide n° AMM : FR-2019-0032
- **(2)** Dubock, Adrian C., "PULSED BAITING –A NEW TECHNIQUE FOR HIGH POTENCY, SLOW ACTING RODENTICIDES" (1982). Proceedings of the Tenth Vertebrate Pest Conference (1982). 11. <https://digitalcommons.unl.edu/vpc10/11>
- **(3)** RISK MITIGATION MEASURES FOR ANTICOAGULANT RODENTICIDES AS BIOCIDAL PRODUCTS [Final Report RMM.pdf \(europa.eu\)](#) cf. p.61, chapitre 4.2.3

ADEOVIA VOUS ACCOMPAGNE...



... avec bienveillance dans la mise en œuvre de vos actions de formations professionnelles, et en vous apportant l'expertise et l'expérience terrain de spécialistes de la Gestion des nuisibles.

**GAIN DE TEMPS,
EFFICACITE, SECURITE**

Contactez-nous :
07 64 79 94 45
contact@adeovia.fr